

Séance du Conseil communal du 02 octobre 2007.

00. Demande d'interpellation – Ry Mazarin.

La séance publique débute par une interpellation au sujet du problème du délabrement du Ry Mazarin.

000. Procès-verbal dernière séance (p.m 04 septembre 2007)

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'approuver le procès-verbal de sa séance du 04 septembre 2007 tel qu'il est proposé.

01. Administration générale – Site Internet.

1. Adhésion au projet « CommunesPlone » – Principe.

2. Convention d'accès au serveur « CommunesPlone » - Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'approuver le principe d'adhérer au projet « CommunesPlone ». Article 2 : d'approuver le montant de la dépense fixé à 4.800,00 € TVA comprise sur 4 ans. Article 3 : d'approuver la convention d'accès au serveur « CommunesPlone » proposée l'Union des Villes et Communes de Wallonie asbl dont le texte est reproduit en annexe.

02. Administration générale : Généralités – Toponymie – Dénomination d'une nouvelle voirie, d'un sentier, et amendement d'une ancienne appellation – Prise d'acte de l'avis de la Commission royale de toponymie et dialectologie.

Le Conseil en séance publique, Prend acte de la lettre de la Commission royale de toponymie et dialectologie reçue le 03 septembre 2007 et donnant son avis relativement aux dénominations suivantes :

1. avis favorable pour « La Sablonnière », et non « clos de la Sablonnière », nouvelle voirie à créer dans un lotissement situé entre la chaussée de Wavre et la rue des Genêts ;
2. avis favorable pour le « Sentier de la Sablonnière », nouveau sentier à créer situé près du nouvel espace vert dudit lotissement, et reliant « La Sablonnière », à la rue des Genêts ;
3. *sans avis* pour la « Drève de Beusart », au lieu de « rue de Beusart », pour le chemin situé dans le bois du même nom et reliant la chaussée de Jodoigne aux bâtiments de la Ferme et du Château de Beusart ; pour le motif qu'il ne s'agit pas d'une voirie publique.

03. Administration générale : S.C. I.B.W. - Assemblée générale ordinaire du 05 octobre 2007 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1: d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la s.c. IBW du 05 octobre 2007, à savoir :

1. Fixation du nombre d'administrateurs : 30 (qui est le maximum permis par le nouveau décret auquel l'IBW peut prétendre) ;
2. répartition des mandats provinciaux (5) et communaux (25) ;
3. présentation de la liste des candidats administrateurs.

Article 2 : les délégués communaux à cette assemblée sont légalement tenus de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal. Cette délibération sera transmise à l'Intercommunale précitée et au Ministre Régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions.

04. Cultes – Fabrique d'Eglise St Pierre et St Paul à Archennes – Budget 2008 – Avis.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article unique: d'émettre un avis favorable quant à l'approbation du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise St Pierre et St Paul à Archennes, lequel se clôture en recettes et en dépenses à 20.815 € grâce à une intervention communale de 11.007,03 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires et de 7.500 euros inscrite sous l'article 25 des recettes extraordinaires.

05. Environnement : Réseau de parcs à conteneurs – I.B.W. s.c.r.l. - Convention d'adhésion - Avenant P.A.C. / G. 25 – Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE: Article 1: d'approuver l'avenant PAC/G.25 à la convention d'adhésion au réseau de parcs à conteneurs qui lie l'Administration communale de Grez-Doiceau à l'Intercommunale du Brabant wallon. Article 2: de transmettre l'avenant signé à l'Intercommunale du Brabant wallon - rue de la Religion, 10 à 1400 Nivelles.

06. Patrimoine – Bien communal sous Grez-Doiceau, 5ème division - Néthen – Aliénation – Principe.

Le Conseil en séance publique, Article 1 : d'approuver le principe de la mise en vente de la parcelle sise sous Grez-Doiceau, 5ème division cadastrée ou l'ayant été C 380P5, après consultation de tous les propriétaires joignants. Article 2: de fixer le prix à 75 €/m². Article 3: de mettre tous les frais d'acquisition (acte, honoraires, droits d'enregistrements et autres) à charge des acquéreurs.

07. Travaux publics : plan triennal 2007-2009 - Liste des dossiers – Répartition année par année et par ordre de priorité.

Le Conseil en séance publique, DECIDE: Article 1: de répartir comme suit la liste des dossiers voiries à égoutter et à aménager dans le cadre du plan triennal 2007-2009:

- année 2007, priorité 1: rue des Genêts : voirie et égouttage ;
- année 2007, priorité 2: place Joseph Hallaux et rue Jean-Baptiste Lacroix (voiries et égouttage);
- année 2008, priorité 3: chemin de la Logette : voirie + égouttage
- année 2008, priorité 4: rue de la Ferme du Grand Sart : voirie + égouttage
- année 2008, priorité 5: rue de Florival (portion entre déversoir du collecteur et la Dyle) : réhabilitation du réseau d'égouttage
- année 2008, priorité 6: rue de Weert-Saint-Georges (depuis la limite d'agglomération jusqu'à la rue de la Houlotte) : égouttage exclusif
- année 2008, priorité 7: rue Cyrille Bauwens : égouttage exclusif
- année 2008, priorité 8: rue Léopold Vanmeerbeek (arrière des habitations) : égouttage exclusif
- année 2008, priorité 9: champ de Présenne : égouttage exclusif
- année 2008, priorité 10: chaussée de Wavre : égouttage exclusif
- année 2008, priorité 11: rue de Florival (BOULY) : égouttage exclusif
- année 2009, priorité 12: rues Joseph Maisin et Joseph Toussaint (y inclus terrain SWDE) : voiries + égouttage
- année 2009, priorité 13: avenue des Sapins : voirie + égouttage
- année 2009, priorité 14: rue du Beau Site (depuis l'avenue Félix Lacourt jusqu'au carrefour formé avec l'avenue des Sapins) : voirie + égouttage

Article 2: de transmettre un exemplaire de la présente délibération, accompagné de toutes pièces justificatives, au Ministère de la Région wallonne, pour suite voulue.

08. Travaux publics : Plan Mercure 2007/2008: Prolongation du cheminement sécurisé du chemin de Savenel vers les rues Joseph Maisin et de la Prairie – Dossier de candidature – Subsidés.

Le Conseil en séance publique, DECIDE: Article 1: d'approuver le dossier de candidature de la Commune de Grez-Doiceau dans le cadre du Plan Mercure 2007/2008 de la Région wallonne. Article 2: de solliciter les subsidés prévus en la matière. Article 3: de confirmer que le projet sera élaboré par le service communal concerné. Article 4: de transmettre deux exemplaires de la présente à la Région wallonne, Direction Générale des Pouvoirs Locaux, rue Van Opré, 95 à 5100 Namur.

09. Travaux publics : Plan triennal 2004-2006 – Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue de la Plaine – Avenant n°1 – modification et correction - Approbation.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 modifié et corrigé par l'auteur de projet, au montant de 49.945,63 € TVAC, portant le montant global du marché à 407.665,02 € TVAC, hors raccordement du club de football. Article 2 : de confirmer, pour le surplus, sa délibération du 26 avril 2007. Article 3 : de transmettre un exemplaire de la présente délibération, accompagnée de tous documents justificatifs, d'une part, à la S.P.G.E. via l'I.B.W. et, d'autre part, au Ministère de la Région wallonne via la Province du Brabant wallon.

10. Point ajouté à l'ordre du jour par un Conseiller communal – Article L1122-24 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation : Affaires sociales : Attribution des logements d'insertion - Décision.

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de mettre sur pied un comité d'attribution le plus rapidement possible pour assurer au mieux la transparence et l'objectivité dans le choix des candidats au

logement. **Article 2** : de rédiger un Règlement communal d'attribution des logements d'insertion déterminant les conditions d'accès de ces logements.

11. Point ajouté à l'ordre du jour par un Conseiller communal – Article L1122-24 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation : Police : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – Modification – Rue du Stampia – Implantation de bacs à fleurs, de bollards et délimitation de bandes de stationnement et des zones d'évitement – Proposition de décision - Rejet.

Le Conseil, en séance publique, Vu la proposition de décision déposée par le groupe LB ; Il est procédé à un vote dont il ressort que la proposition du groupe « LB » est rejetée.